

**DESTINATAIRES :** ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE PLUS DE 65 ANS COUVERTS PAR L'ASSURANCE MALADIE DE L'INDUSTRIELLE — ALLIANCE

**EXPÉDITEUR :** APEQ

**OBJET :** NOUVELLES PRIMES D'ASSURANCE MALADIE

**DATE :** 24/04/12

## Nouvelles primes pour les enseignantes et enseignants de 65 ans et plus en service

À compter de mai 2012, les primes d'assurance maladie pour les enseignantes et enseignants de 65 ans et plus, qui n'ont pas encore pris leur retraite, seront réduites. À l'âge de 65 ans, les enseignantes et enseignants en service déplacent leur assurance médicaments au régime du gouvernement (RAMQ) et demeurent avec l'Industrielle-Alliance pour l'assurance complémentaire. Le coût total de leur assurance maladie sera calculé comme suit :

| Assurance             | Prime actuelle, incluant le RAMQ | Nouvelle prime sans le RAMQ | Prime du RAMQ | Total annuel, taxes incluses<br>Mai 2012 |
|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------|---------------|------------------------------------------|
| Individuelle          | 1614.96                          | 488.84                      | 563           | 1051.84                                  |
| Couple                | 3055.21                          | 877.21                      | 1126          | 2003.21                                  |
| Famille monoparentale | 2047.51                          | 921.51                      | 563           | 1484.51                                  |
| Famille               | 3562.01                          | 1310.01                     | 1126          | 2436.01                                  |

Veuillez prendre note que la prime annuelle totale pour l'enseignante ou l'enseignant âgé de 65 ans et plus sera la même que celle d'une enseignante ou d'un enseignant de moins de 65 ans, une fois que sont combinés la prime réduite et les coûts du RAMQ. L'Industrielle – Alliance continuera de payer toutes les demandes de remboursement qui ne sont pas liées aux médicaments, comme dans le passé. Vous serez automatiquement inscrite ou inscrit au régime du RAMQ à la pharmacie lorsque vous atteindrez l'âge de 65 ans. L'Industrielle – Alliance remboursera les médicaments que refuse de payer le RAMQ, s'ils sont requis.

Veuillez prendre note que les primes seront rajustées chaque année, en janvier, même si les taux du RAMQ changent le 1<sup>er</sup> juillet.

Veuillez aussi prendre note que les enseignantes et enseignants qui ont pris leur retraite et retournent au travail demeureront dans le régime de retraite, de manière à ne pas être touchés par ce changement.